

 Enoncé du sujet
--

BENOITE GROULT

§ 1 -On dit Madame la concierge, d'accord, on ne dit pas Madame la ministre, bien que ces deux substantifs se terminent par le même e muet. Ce serait un crime de lèse-masculin. Ne mélangeons pas les torchons et les serviettes ministérielles. La secrétaire du patron, si elle parvient au gouvernement, deviendra Madame LE secrétaire d'Etat. La loi est claire et simple : l'acceptation des formes féminines est proportionnelle au prestige de la profession.

§ 2 -Vous êtes directrice d'école maternelle, soit, mais, dans la haute administration, vous entrez dans un bastion masculin, donc vous serez affublée d'un titre masculin : Madame le directeur est servie.

§ 3 - Aucun, aucune journaliste (profession milieu de gamme, donc féminin autorisé) n'a osé transgresser ce puénil tabou, même à l'occasion de l'électrochoc qu'a été la nomination d'Edith Cresson. Ni dans les magazines féminins, qui ne veulent surtout pas "faire du féminisme", ni dans la presse dite sérieuse et qui ne l'est pas en l'occurrence. Dire Madame la ne constitue pourtant ni une revendication sexiste ni une obsession féministe, moins encore un coup de force linguistique. Il s'agit tout bonnement d'adapter la langue à cette nouvelle donne sociale qu'est la présence des femmes dans des fonctions jusque-là réservées aux hommes.

(...)

§ 4- Avec la nomination récente d'un nombre appréciable de femmes au gouvernement, les journalistes se trouvent plus que jamais englués dans un réseau de contradictions dont l'absurdité n'a pu leur échapper.

§ 5 - On apprend par exemple que "Frédérique Bredin est le plus jeune ministre" ce qui est une belle promotion pour "cet inspecteur des finances, élue député en 1988, puis chargée de mission à l'Elysée".

(...)

§ 6 -Quant à Mme Joëlle Timsit, elle est homogène. " Ancien directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay et conseiller diplomatique". On dit pourtant couramment une conseillère conjugale. Il est vrai qu'il s'agit alors des affaires du lit et non de celles de l'Etat.

§ 7 -On aurait tort de prendre ces remarques pour un aimable badinage. Ce qui se rapporte au langage est toujours révélateur d'une mentalité. Les mots, on le sait aujourd'hui, ne sont jamais neutres ou innocents, et la langue est le miroir d'une société dont elle reflète les préjugés, les tabous et les désirs inconscients. L'Histoire a d'ailleurs démontré l'importance d'une langue dans la formation ou le maintien d'une identité, qu'elle soit nationale, culturelle ou sexuelle. Il faut le répéter : vouloir se nommer, se désigner correctement, se mettre à l'aise dans les mots comme on l'est dans sa peau constitue plus qu'un désir c'est un élément essentiel d'intégration dans une société. Et cette mauvaise volonté, voire cette obstination hargneuse à refuser même les féminins les plus évidents (tels que factrice, sculptrice, avocate ou policière) ne sont pas le fait du hasard. Elles témoignent de l'importance de ce pouvoir culturel où s'enracine et se perpétue le pouvoir tout court des hommes sur les femmes.

§ 8 -Quant aux gonzesses, bougresses, emmerderesses et traîtresses à leur sexe, qui acceptent que les injures se mettent au féminin mais pas les titres de gloire, elles devraient se hâter de changer leur stylo d'épaule sous peine d'arriver comme les carabinières... Car c'est la logique qui finira par l'emporter. On ne peut pas continuer à faire des acrobaties verbales pour éviter le féminin.

§ 9 -Nous devrions dédier une pensée affectueuse en passant aux premières suffragettes dans ce domaine, les Précieuses ridicules, que Molière traita comme on sait. On tourna en dérision leur tentative de s'approprier le beau langage, celui des hommes, tout comme on ironise aujourd'hui sur celles qui prétendent féminiser le nom du métier qu'elles exercent, celui des hommes jusqu'ici.

§ 10 -Il y a déjà vingt ans qu'un de nos meilleurs grammairiens, Albert Dauzat, analysait le phénomène : « La femme qui préfère pour le nom de sa profession le masculin au féminin accuse par-là même un complexe d'infériorité qui contredit ses revendications légitimes. Dérober son sexe derrière le genre adverse, c' est le trahir. Dire Madame le docteur, c'est proclamer la supériorité du mâle dont le genre masculin est l'expression grammaticale »

§ 11 -Et Ferdinand Brunot, autre linguiste éminent, dénonçait en 1922 « l'affreux Madame le qui gâte tant de nos textes ».

§ 12 -De la gauche à la droite, toutes les femmes se réjouissent qu'une femme soit à la tête du gouvernement, et François Mitterand restera le premier président à avoir fait cc pas décisif. Mais n'est-ce pa "occasion de mettre les mots en accord avec les faits ? Peut-on dire uu écrire sans rire qu'Edith Cresson est « la première premier » ? Madame la première, c'est tellement plus beau ! Et, avantage supplémentaire : c'est français.

Le Monde Mardi 11 juin 1991

Benoîte Groult se présente comme "écrivaine" et commente : « Je défie qui que ce soit de prouver qu'écrivaine est plus laid ou plus bizarre que souveraine, châtelaine ou contemporaine » .

1. Questions d'observation (15 points)

1. Analysez l'utilisation du pronom « on » : à qui correspond-il ?(4 points)
2. Quel(s) rôle(s) jouent les différents noms propres cités ? (3 points)
3.
 - a. Quels procédés d'écriture permettent à Benoîte Groult de construire sa thèse ? (3 points)
 - b. Reformulez brièvement celle-ci. (2 points)
4. Montrez que l'auteur porte un jugement de valeur à l'encontre de ceux qui ne pensent pas comme elle. (3 points)

2. Travaux d'écriture (15 points)

1. Résumez le septième paragraphe en 45 mots environ (une marge de 10% en plus ou en moins sera tolérée). (5 points)
2. Féminiser les dénominations professionnelles vous paraît-il aujourd'hui l'ultime étape dans l'évolution des mœurs quant au travail des femmes ? (10 point)

 Corrigé du sujet

1 Questions d'observation

1.

Parce qu'il est indéfini, le pronom « on » est susceptible d'intégrer, selon le contexte, n'importe quelle personne ou réalité.

Dans ce texte, il désigne d'abord les usagers de la langue en général : « on dit », « on ne dit pas », « peut-on dire ou écrire ». Il s'agit ici de tous les locuteurs dont le langage se conforme à des prescriptions d'usage.

Le pronom « on » renvoie aussi plus particulièrement aux hommes, surtout dans le 9^{ème} paragraphe : « on tourna en dérision », « on ironise aujourd'hui ».

Dans « on aurait tort de prendre ces marques pour un aimable badinage » ou « on ne peut continuer à faire des acrobaties verbales pour éviter le féminin », l'indéfini englobe l'auteur et ceux qui, comme elle, veulent faire changer les choses. Le ton est quasi militant et s'apparente à un appel.

Enfin, l'auteur se désigne à travers le pronom « on » : « on apprend », « les mots, comme on le sait... », « Molière voulut, comme on sait ». Qui l'« apprend » et le « sait », sinon l'auteur elle-même ?

2.

Les noms propres utilisés dans ce texte peuvent être classés en trois catégories

La première catégorie concerne les femmes qui détiennent ou ont détenu de hautes responsabilités ministérielles : Cresson, Bredin et Timsit. Si ces noms ont une valeur illustrative, ils visent également à marquer le ridicule d'un usage linguistique archaïque et machiste pour désigner les postes occupés par ces femmes.

La seconde catégorie concerne les exemples historiques : Mitterrand, parce qu'il nomma la première femme aux « affaires » et Molière, parce qu'il ridiculisa les « femmes savantes » qui voulurent se faire une place dans la société.

Quant à la troisième catégorie, elle regroupe les deux linguistes que sont A. Dauzat et F. Brunot. L'auteur les utilise dans le but de consolider sa thèse, puisque ces deux savants semblent faire autorité dans leur domaine.

3.

a- Tout le texte de Benoîte Groult est organisé dans le but de contredire, voire ridiculiser la thèse adverse, afin de faire émerger la nécessité d'imposer la sienne. Elle prouve ainsi que si aucune logique linguistique n'interdit la féminisation des noms de métier, seul le machisme explique les réticences à entamer une réforme.

Cette logique implacable s'accompagne d'un sens aigu du persiflage. Dans le 5^{ème} paragraphe, par exemple, Benoîte Groult cite un passage de texte ou discours sans l'accompagner de commentaires : le ridicule des propos se suffit à lui-même. La moquerie et l'humour se lisent également dans le passage suivant : « si on dit une conseillère conjugale », c'est « qu'il s'agit des affaires du lit et non celles de l'Etat ».

L'auteur n'hésite pas non plus à faire référence à l'histoire, la culture ou la linguistique pour étayer sa thèse. Il s'agit à chaque fois de renforcer son argumentation. Ainsi, de l'aveu

même d'éminents linguistes, le féminisation de certains noms serait plus esthétique et adéquate à la grammaire que le masculin accolé au déterminant « la ».

b- Dans la mesure où les femmes accèdent aux postes à responsabilité, il est urgent de féminiser les noms de métiers.

4. Ce texte est ouvertement polémique, voire militant. L'auteur y fustige avec force les hommes qui résistent aux changements, mais aussi les femmes soucieuses de ne pas « faire du féminisme ».

Le vocabulaire, d'abord, marque qu'un jugement de valeur péjoratif est porté contre ses détracteurs : Elle parle de « puéril tabou », énonce que les journalistes sont « enlisés dans un réseau de contradictions » ou que les hommes font preuve d'une « obstination hargneuse ». Les femmes qui entérinent cette domination masculine, quant à elles, sont ridiculisées par les injures féminisées (gonzesses, bougresses, emmerderesses et traîtresses) qu'elles cautionnent.

Bref, Benoîte Groult se fait fort de fustiger ses contradicteurs dans une rhétorique quasi pamphlétaire.

II- Travail d'écriture

1. Résumé du 7^{ème} paragraphe

Le langage n'est jamais innocent mais traduit toujours les mœurs d'une société. Historiquement, il est le gage de l'identité car le nom est au fondement de l'intégration. Aussi, quand les hommes refusent de féminiser les noms de métiers, ils révèlent leur volonté de préserver leur pouvoir. (48 mots)

2. Discussion

Toute la difficulté du sujet porte sur l'analyse du mot « ultime ». Il fallait prendre en compte ce terme dans la reformulation du sujet afin d'éviter tout contresens.

Reformulation du sujet : La féminisation des noms de métiers est-elle la reconnaissance définitive d'une égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ?

On pouvait organiser sa réflexion en montrant que la féminisation est une étape importante et nécessaire (1), mais certainement pas définitive et suffisante (2).

Plan possible :

1. La féminisation des dénominations professionnelles : la reconnaissance dans le langage d'une évolution dans la société.

a. Constat sur l'évolution positive du travail des femmes.

- Aujourd'hui, environ 75% des femmes de 30 à 50 ans travaillent.
- Elles investissent tous les secteurs professionnels, même ceux qui jusqu'alors étaient dévolus aux hommes (professions à responsabilités ou métiers dits « masculins » (artisans, routiers...))

b. Le rôle des femmes dans la société évolue grâce au travail.

- Le salaire des femmes n'est plus considéré comme un simple appoint mais fait désormais vivre le ménage.

- La place occupée par les femmes dans le travail contribue à l'évolution de la société. On le remarque en politique : elles recherchent moins que les hommes les prérogatives qu'accorde le pouvoir.

c. Le travail des femmes : un facteur d'émancipation.

- Le salaire a libéré les femmes du joug patriarcal

- La tendance à l'égalité professionnelle a sorti les femmes du « ghetto » des professions féminines intimement liées au foyer : (ménage, couture, enfants...)

La féminisation des dénominations professionnelles n'est qu'une étape parmi d'autres dans la reconnaissance effective du travail féminin. Il reste néanmoins beaucoup à faire car si on constate une évolution positive, nous sommes loin d'une égalité réelle.

2. Malgré ces avancées, la réalité reste inégalitaire.

- a.** Si les femmes investissent des postes à responsabilités, elles restent largement sous-représentées. En politique, par exemple, il a fallu légiférer pour que les partis accordent enfin aux responsables féminines de réelles fonctions. Le nombre de femmes chefs d'entreprise est scandaleusement faible.
- b.** Les discriminations à l'embauche. On leur reproche leur absentéisme, leurs grossesses, leur prétendue « fragilité ».
- c.** Les salaires sont, en moyenne, moins élevés de 23% chez les femmes pour un travail égal à celui des hommes.
- d.** Les femmes sont les premières victimes au travail du harcèlement (moral ou sexuel).

Conclusion : Les dénominations professionnelles doivent certes être féminisées. Mais il faut en parallèle continuer à se battre pour imposer une égalité aujourd'hui plus théorique que réelle.